



# PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 25 NOVEMBRE 2024

*Date de Convocation : 18 novembre 2024*

**Nombre de conseillers en exercice : 31**

**Nombre de conseillers présents ou représentés par leur suppléant : 30**

**Nombre de votants : 30**

\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

- 1) Validation de l'offre de Le Mans Sun pour le parking de l'Inter &co (présentation de Monsieur LEBRETON, CENOVIA)
- 2) Modification de la régie de recettes de l'office de tourisme de la 4CPS
- 3) Modification des tarifs de la boutique de l'office de tourisme de la 4CPS
- 4) Attribution du marché de rénovation des allées de Somerton et Gabriel Richefeu au Lac de Sillé
- 5) Lancements des appels à manifestation d'intérêt pour les activités de Tyroliennes et de bateaux électriques au Lac de Sillé
- 6) Attribution définitive CLECT 2024
- 7) Subventions projet rembobine, orchestre à l'école et Sillé culture
- 8) Marché assurances 2025
- 9) Marché pour l'acquisition de composteurs collectifs
- 10) Marché pour l'acquisition de bacs roulants
- 11) Marché pour le rachat de métaux ferreux et non-ferreux en déchèteries
- 12) Règlement des aides à l'installation de professionnels de santé
- 13) Projet club inclusif para sport
- 14) Demande l'association activité physique adaptée (APA) Maison sport santé du Mans
- 15) Décisions modificatives du budget ZA Conlie, du budget Sillé Plage et du Budget principal
- 16) Priorisation des projets DETR 2025 pour la 4CPS
- 17) Validation des projets inscrits au CRTE 2025 pour le territoire de la 4CPS
- 18) Convention avec le collège privé Saint Cœur de Marie pour les interventions de la maison de la musique de la 4CPS
- 19) Contrat de reprise des papiers, usuellement nommés « Gros de Magasin » (sorte 1.02)
- 20) Affaires diverses
- 21) Questions orales
- 22)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil communautaire qui s'est tenue le 21 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 18h00, le conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 18 novembre 2024, s'est réuni au pôle intercommunal à Conlie en séance publique sous la présidence de Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS.

**Etaient présents** : Vincent HULOT, Christian LEMASSON, Valérie RADOU, Mikaël JUPIN, Sylvie BOULLIER, Dominique AMIARD, Jean-Paul BLOT, Patrice GUYOMARD, Chantal BEZANNIER, Sonia MOINET, Jean-Jacques OREILLER, Fabienne RIVOL, Martine COTTIN, Daniel LEFEVRE, Jean-Claude LEVEL, Jean-Michel PAIN (*suppléant de Jean-Paul BROCHARD*), Dominique BROSSE (*suppléant de Nathalie PASQUIER-JENNY*), Pascal LEBRETON, Hugues BOMBLED, Hervé DROUIN (*suppléant de Stéphane BRUNET*), Thierry DUBOIS, Mikaël FOUCHARD, Alain HOPPIN, Loïc CHAUMONT, Josiane GARREAU, Eric POISSON, Claire PECHABRIER, Michel PATRY, Dominique DEFAY.

**Absents excusés (pouvoir)** : Killian TRUCAS, Gérard GALPIN (*qui a donné pouvoir à Claire PECHABRIER*).

Assistait également Monsieur Éric BADIN, Directeur général de la 4CPS.

Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS, procède à l'appel des membres du conseil communautaire. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente de la 4CPS ouvre la séance.  
Monsieur Hervé DROUIN a été désigné Secrétaire de séance.

**N° 2024208DEL**

**Objet : Validation de l'offre de Le Mans Sun pour le parking de l'Inter &co (présentation de Monsieur LEBRETON, CENOVIA)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences des EPCI en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement et de gestion des équipements,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui promeut le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et encourage l'usage de l'énergie renouvelable,

Vu les orientations de la 4CPS en matière de transition énergétique et de développement durable,

Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) visant à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050,

Vu la proposition de Le Mans Sun pour la solarisation du parking du bâtiment économique Inter &co,

Considérant :

L'opportunité de mettre en œuvre ce projet innovant pour renforcer l'engagement de la 4CPS dans la transition énergétique et pour promouvoir les énergies renouvelables sur le territoire,

L'offre technique et financière de Le Mans Sun, qui prévoit l'installation d'ombrières photovoltaïques,

La centrale photovoltaïque proposée par Le Mans Sun aura une puissance installée de 256 kWc,

Le raccordement électrique de la centrale se fera sous un contrat de type S21, avec une injection à 100% de l'électricité produite dans le réseau,

Le modèle de tiers-investissement proposé par Le Mans Sun prévoit une installation 100% financée, avec un loyer annuel de 1 000 € versé au propriétaire foncier, et inclut la maintenance, la supervision et l'entretien de l'installation sur toute la durée du contrat (30 ans),

Le conseil communautaire décide,

- D'approuver le projet d'installation d'ombrières photovoltaïques d'une capacité de 256 kWc sur le parking de l'Inter &co, conformément à la proposition technique présentée par Le Mans Sun,
- De conclure une Convention d'Occupation Temporaire (COT) de 30 ans avec Le Mans Sun, stipulant le versement d'un loyer annuel de 1 000 € pour la mise à disposition des espaces nécessaires à l'installation et à l'exploitation des équipements, incluant la supervision, la maintenance et l'entretien des infrastructures,
- De déléguer à Madame la Présidente de la 4CPS le pouvoir de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet, notamment la COT et les démarches administratives liées.

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**Objet : Modification de la régie de recettes de l'office de tourisme de la 4CPS**

Vu la délibération en date du 24 octobre 2022 instituant la création de la régie de recettes pour l'office de tourisme intercommunal de la 4CPS,

Vu la délibération en date du 30 janvier 2023 modifiant la régie de recettes,

Considérant que le lieu d'encaisse doit être modifié par rapport à l'acte institutif et qu'il faut ajouter comme second lieu de vente l'office de tourisme en centre-bourg afin de répondre à la demande des touristes,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier l'article 2 :

ARTICLE 2 : Cette régie est installée à la Maison du Tourisme, Sillé plage, 72140 Sillé-le-Guillaume et à l'office de tourisme, place de la Résistance, 72140 Sillé-le-Guillaume.

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**Objet : Modification des tarifs de la boutique de l'office de tourisme de la 4CPS**

Vu les statuts de la régie autonome « Office de tourisme de la 4CPS » approuvé en date du 04 juillet 2022,

Considérant la création de la régie de recettes en date du 1er janvier 2023,

Dans le cadre de la régie de recettes « office de tourisme », la boutique de l'office de tourisme en centre-bourg sera désormais ouverte à la basse saison lorsque la maison du tourisme est fermée. Celle se trouvant à la maison du tourisme continuera à être ouverte pendant la haute saison (de pâques au 30/09).

Il convient donc de délibérer pour mettre à jour les tarifs des produits vendus (liste en annexe).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la liste des tarifs pour la boutique de l'office de tourisme telle que présentée :

**TARIFS BOUTIQUE OT 4CPS**

**SOUVENIRS**

**GOODIES**

Tasse	8,00
Casquette	7,00
Gourde	7,00
Stylo	2,50
Crayons de couleur	4,00
Sac	5,00
Carnet OT	7,00
Porte clé	3,50
Mousqueton	4,50
Magnet	3,00
Décapsuleur	4,00

**PNR**

Tasse	18,00
Bâton de marche 1m20	14,50

**PARADIS DE LA CHARNIE**

Peluche alpaga	14,00
Porte-clé alpaga	8,00

**PRODUITS DU TERROIR**

**ATELIER JEANTAINÉ**

Rillettes du Mans 180 g.	6,95
Rillettes du Mans 100 g.	4,50
Rillettes Poulet 180 g.	6,95
Rillettes Poulet 100 g.	4,50
Terrine Cerf 180 g.	6,95
Pâté Campagne 100 g.	4,50
Confiture fraise citron	4,50
Confiture fraise rhubarbe	4,50
Confiture abricot lavande	4,50
Confiture orange	4,50
Pavés Roussard	4,00
Sablés	3,50
Noisettes torréfiées	5,00
Pâtes de fruits	5,00
Caramels beurre salé	4,50

**MELISSE ET PIMPRENELLE**

Sel aux herbes	4,50
Vinaigre de cidre aux plantes	5,00
Mélange de plantes infusion	5,20

**FERME BRASSERIE BLOSSIER**

Jus de pomme 1 L	3,00
------------------	------

**MIEL DE TENNIE**

Miel fleurs	4,10
Miel forêt	4,70
Miel châtaignier	4,70
Pastilles miel	4,65
Confiant aux noisettes	5,80
Vinaigre de miel	4,65
Savon propolis	4,10

**HUILERIE SAINT JULIEN**

Huile de colza	5,50
Vinaigre de cidre	2,80

**FERME DE ROULLEE**

Huile de tournesol	5,50
--------------------	------

**POULETTE DE SARTHE**

Carte postale Poullette	1,00
-------------------------	------

**CARO FROM LE MANS**

Carnets Caro	5,00
--------------	------

**BIERE - COCO PLAGE CAFE**

Coffret 1 bière / 1 verre	10,00
Coffret 2 bières / 1 verre	18,00
Coffret 3 bières	13,00

**HARAS VALLÉE HAFLINGER**

Savon intense lait de jument	6,00
Savon douceur lait de jument	6,00

**AILES & LOUIS**

Savon L'Orangé 95g.	6,50
Savon Le Floral 95g.	6,50
Savon Le Lait d'Avoine 95g.	6,50
Coffret découverte 5 savons	16,00

**LIBRAIRIE**

**CARTES IGN**

Sillé-le-Guillaume/Conlie	13,90
Loué/Brulon	13,90
Beaumont-sur-Sarthe	13,90

**CARTE ET LIVRES PATRIMOINE LOCAL**

Vol au-dessus du Parc régional Normandie Maine	29,90
Voyage au-dessus des Alpes Mancelles	26,00
Topo Guide GR 235 (FFR)	8,00
Topo Guide GR 36 (FFR)	10,00
Promenades familles et PMR en Sarthe (FFR)	3,00
Pays du Mans : carnet de balades	8,00
Les incontournables de la Sarthe à pied	11,00
A la découverte des villages Sarthe & Mayenne	13,50
Victor Hémeré	13,00
Pivoines de Sourches	15,00
Le PNR à pied	16,39
Café poésie à Sillé	15,00
A tout à l'heure, Nausicaa	15,00
72 chroniques des Alpes Mancelles	15,00
Les sapeurs-pompiers de Sillé-le-Guillaume de 1827 à nos jours	28,00

**LIVRES ENFANTS THEME FORÊT**

Mon cahier d'observation et d'activités : les arbres	8,90
La petite imagerie : les travaux de la forêt	7,50

**JEUX THEME NATURE**

Mon imagier à colorier	2,99
Peluche écureuil	12,00
Peluche biche	8,00
Puzzle La nature	8,90

**JEUX THEME MEDIEVAL**

Mon coloriage à emporter princesse et chevalier	2,95
---	------

**JEUX THEME SARTHE**

Coloriage Sarthe	5,50
Mes premières 24H du Mans	14,95

**PAPETERIE**

Carte postale OT	0,80
Timbre classique	1,29

**EURORELAIS**

Jeton borne camping-car	1,35
-------------------------	------

**RANDONNEES BRAME DU CERF**

Participation par personne	10,00
----------------------------	-------

Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024

**Objet : Attribution du marché de rénovation des allées de Somerton et Gabriel Richefeu au Lac de Sillé**

Vu le Code la Commande publique,

Vu la consultation lancée dans le cadre des travaux pour la rénovation des allées au lac de Sillé-le-Guillaume,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que le coût prévisionnel des travaux de rénovation est estimé pour la base + option à 306 180€ HT,

Considérant l'avis de la commission tourisme,

Voici les 3 offres financières reçues :

MONTANT HT	COLAS	PIGEON	EIFFAGE
Base	302 107.90 €	264 335.18 €	279 043.99 €
Base + option 1	308 052.90 €	269 935.18 €	284 443.94 €
Base + option 1 + variante	388 542.90 €	341 717.98 €	363 111.34 €

L'offre de base comprend l'installation, les travaux préparatoires, les démolitions, l'assainissement, les terrassements, la rénovation de l'allée Gabriel Richefeu et les mobiliers (3 corbeilles et 10 bancs).

\*L'option 1 comprend le remplacement des 5 candélabres.

\*\* La variante comprend la rénovation de l'allée Somerton en plus.

Ce tableau ne comprend que le marché de travaux. Il faut y ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre

Pour donner suite à la consultation et après analyse des offres par le maître d'œuvre, le tableau récapitulatif des candidatures établit l'offre de l'entreprise Pigeon comme étant la mieux disante sur l'offre base + option.

**Récapitulatif de l'ensemble des lots :**

LOT 1	Estimation HT	OFFRE RETENUE : PIGEON TP			Montant HT des offres reçues			
		Montant HT	Montant TTC	Comparatif estimation	COLAS	EIFFAGE	EIFFAGE VARIANTE	PIGEON
Base	301 180,00 €	264 335,18 €	217 202,22 €	-12%	302 107,90 €	279 043,99 €	227 262,39 €	264 335,18 €
Base + option remplacement lanterne	306 180,00 €	269 935,18 €	223 922,22 €	-12%	308 052,90 €	284 443,94 €	232 662,34 €	269 935,18 €
PSE1 - Allée Somerton	79 400,00 €	71 782,80 €	96 139,36 €	-10%	80 490,00 €	78 667,40 €	58 928,20 €	71 782,80 €
Base + Option + PSE1	385 580,00 €	341 217,98 €	410 061,58 €	-11%	388 542,90 €	363 111,34 €	291 590,54 €	341 717,98 €
<b>RANG</b>					<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Observations :</b> L'entreprise PIGEON TP Présente l'offre la mieux disante aux vus des critères du règlement de consultation. Nous vous proposons donc de retenir cette offre.								

Une subvention au titre de la DETR 2024 a été octroyée par l'Etat pour un montant de 61 183 €.

Le conseil communautaire décide :

- De retenir l'entreprise la mieux-disante conformément au rapport d'analyse, c'est-à-dire la société PIGEON
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le marché avec l'entreprise retenue,

Les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Votants : 30

Ont voté Pour : 27

Ont voté Contre : 3

Se sont abstenus : 0

Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024

**Objet : LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ACTIVITE DE TYROLIENNES AU LAC DE SILLE-LE-GUILLAUME**

Considérant l'avis favorable de la commission tourisme,  
L'activité de tyroliennes au lac de Sillé-le-Guillaume, située sur un site naturel classé et propriété de l'État, est exploitée en vertu d'une convention de sous-occupation temporaire, signée avec la 4CPS et Monsieur LEGER dans le cadre de la gestion de la concession de l'État. En raison de la règle de l'intuitu personae, cette convention n'est pas transférable et Monsieur LEGER a fait part de son intention d'arrêter son activité. Toute reprise de l'activité nécessite la sélection d'un nouvel exploitant par voie de mise en concurrence, conformément aux obligations de transparence et d'égalité d'accès aux ressources naturelles.

L'obligation de mise en concurrence est imposée par le droit communautaire (Directive Services n° 2006/123 du 12 décembre 2006) et par l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 sur la propriété des personnes publiques, qui impose une procédure de publicité et de sélection préalable pour toute occupation de domaine public ou privé lorsqu'il s'agit d'activités économiques. La procédure de mise en concurrence garantit ainsi l'impartialité dans l'attribution des titres d'occupation pour des activités économiques en domaine forestier.

Il est donc nécessaire de lancer une procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la sélection d'un nouveau sous-concessionnaire pour l'exploitation de l'activité de tyroliennes en forêt domaniale au lac de Sillé-le-Guillaume.

Les critères de sélection proposés pour cet AMI sont les suivants :

1. Qualité du projet proposé en termes de sécurité, d'expérience client et de durabilité de l'exploitation – 60 % de la note finale ;
2. Expérience et compétences de l'opérateur dans le domaine des loisirs en plein air et de l'accueil touristique – 40 % de la note finale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement de l'AMI pour la reprise de l'activité de tyroliennes au lac de Sillé-le-Guillaume,
- De charger Madame la Présidente de procéder à la publication et à la sélection des candidatures selon les critères définis.

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**Objet : LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR UNE ACTIVITE DE BATEAUX ELECTRIQUES AU LAC DE SILLE-LE-GUILLAUME**

Considérant l'avis favorable de la commission tourisme,  
Le site du lac de Sillé, géré par la 4CPS dans le cadre d'une concession de l'État, est un espace naturel sensible soumis à des contraintes environnementales. La création d'une activité de bateaux électriques sur ce site, bien que favorable à une diversification de l'offre touristique, doit respecter le cadre écologique et les règles de protection de l'environnement. En vertu de la réglementation sur les propriétés domaniales et de l'obligation de mise en concurrence pour les activités économiques, il est impératif de procéder à une sélection transparente des candidats pour garantir que l'activité projetée s'inscrira dans les objectifs de durabilité du territoire.

Les critères de sélection proposés pour cet AMI sont les suivants :

1. Qualité environnementale et sécurité de l'activité proposée, incluant l'impact écologique et les engagements en matière de gestion durable – 60 % de la note finale ;
2. Capacité de l'opérateur à assurer un service de qualité et une expérience touristique attractive et adaptée au public familial – 40 % de la note finale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement de l'AMI pour la création d'une activité de bateaux électriques au lac de Sillé-le-Guillaume,
- De charger Madame la Présidente de procéder à la publication et à la sélection des candidatures selon les critères définis.

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**Objet : Attribution définitive CLECT 2024**

Le rapport de la CLECT 2024 a été approuvé à la majorité qualifiée par les conseils municipaux.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte du résultat des votes des conseils municipaux.

Les attributions de compensation définitives 2024 sont donc arrêtées aux montants suivants :

Commune	MONTANT AC DEFINITIVES 2023	Transfert de compétences 2023	Montant AC DEFINITIVES 2024
Bernay-Neuvy-en-Champagne	28 314,04 €	0	28314.04
Conlie	176 959.24 €	0	176 959.24
Crissé	- 3 617.68 €	0	-3 617.68
Cures	7 448.72 €	0	7 448.72
Degré	50 402.87 €	1248	49 154.87
Domfront en Champagne	19 718.23 €	0	19 178.23
La Chapelle St Fray	7 919.57 €	0	7 919.57
La Quinte	44 375.30 €	70	44 305.30
Lavardin	9 272.99 €	0	9 277.99
Le Grez	-405.79 €	0	-405.79
Mézières s/ Lavardin	8 808.53€	0	8 808.53
Mont Saint Jean	2 378.13 €	0	2 378.13
Neuvillalais	2 793.24 €	0	2 793.24
Neuville-en-Charnie	- 3 712,64 €	0	-3 712.64
Parennes	- 637,69 €	0	-637.69
Pezé-le-Robert	- 5 413.69 €	0	-5 413.69
Rouessé-Vassé	5 143,11 €	0	5 143.11
Rouez	- 12 277.02 €	0	-12 277.02
Ruillé-en-Champagne	1 678,21 €	0	1 678.21
Saint-Rémy-de-Sillé	77 918.01 €	0	77 918.01
St Symphorien	379,59 €	0	379.59
Ste Sabine s/ Longève	7 061.01 €	0	7 061.01
Sillé-le-Guillaume	671 400.80 €	0	671 400.80

Tennie	23 900.97 €	0	23 900.97
<b>TOTAL</b>	<b>1 119 808.35 €</b>	<b>1 318</b>	<b>1 118 490.35</b>

Les attributions de compensation provisoires pour 2025 sont donc arrêtées aux montants suivants et versés selon les modalités suivantes

COMMUNE	MONTANT AC DEFINITIVES 2024	MONTANT AC PREVISIONNELLES 2025	MONTANT AC PREVISIONNELS 2025 versées trimestriellement
Bernay-Neuvy-en-Champagne	28 314,04 €	28 314,04 €	7 078.51€
Conlie	176 959.24 €	176 959.24 €	44 239.81€
Crissé	- 3 617.68 €	- 3 617.68 €	- 904.42€
Cures	7 448.72 €	7 448.72 €	1 862.18€
Degré	49154.87 €	49 154.87 €	12 288.7272€
Domfront en Champagne	19 718.23 €	19 718.23 €	4 929.55€
La Chapelle St Fray	7 919.57 €	7 919.57 €	1 979.89€
La Quinte	44 305.30 €	44 375.30 €	11 076.32€
Lavardin	9 272.99 €	9 272.99 €	2 318.24€
Le Grez	-405.79 €	-405.79 €	Régularisation au 4 <sup>e</sup> trimestre
Mézières s/ Lavardin	8 808.53€	8 808.53€	2 202.13€
Mont Saint Jean	2 378.13 €	2 378.13 €	594.53€
Neuvillalais	2 793.24 €	2 793.24 €	698.31€
Neuville-en-Charnie	- 3 712,64 €	- 3 712,64 €	- 928.16€
Parennes	- 637,69 €	- 637,69 €	Régularisation au 4 <sup>e</sup> trimestre
Pezé-le-Robert	- 5 413.69 €	- 5 413.69	- 1 353.42€
Rouessé-Vassé	5 143,11 €	5 143,11 €	1 285.77€
Rouez	- 12 277.02 €	- 12 277.02 €	- 3 194.25€
Ruillé-en-Champagne	1 678,21 €	1 678,21 €	419.55€
Saint-Rémy-de-Sillé	77 918.01 €	77 918.01 €	19 479.50€
St Symphorien	379,59 €	379,59 €	Régularisation au 4 <sup>e</sup> trimestre

<b>Ste Sabine s/ Longève</b>	<b>7 061.01 €</b>	<b>7 061.01 €</b>	<b>1 765.25€</b>
<b>Sillé-le-Guillaume</b>	<b>671 400.80 €</b>	<b>671 400.80 €</b>	<b>167 850.20€</b>
<b>Tennie</b>	<b>23 900.97 €</b>	<b>23 900.97 €</b>	<b>5 975.24€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 118 490.35€</b>	<b>1 118 490.35 €</b>	

Votants : 30  
 Ont voté Pour : 30  
 Ont voté Contre : 0  
 Se sont abstenus : 0

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**N° 2024215DEL**

**Objet : Subventions projet rembobine, orchestre à l'école et Sillé culture**

Le projet Rembobine a pour objectif la rencontre entre les élèves de l'orchestre et le groupe Rembobine (8 artistes d'une fanfare électro), au travers de la mise en place d'œuvres originales par les 4èmes / 3èmes (20 élèves / 6 enseignants) sous la direction de l'artiste – compositeur Ronan MAZE débouchant sur une 1ère partie du concert du groupe le samedi 30/11/24 à Sillé le Guillaume.

Ce projet est porté par l'école de musique en collaboration avec la Cité scolaire Scarron et la commune de Sillé au travers d'association Sillé Culture. La commune met à disposition gratuitement la salle Léon Besnardeau.

Il peut être financé via une participation de l'association sillé culture et de l'association nationale orchestre à l'école.

Le Centre National de Ressources des orchestres à l'école, l'association Orchestre à l'École a pour objet le développement de la pratique de la musique au sein des établissements scolaires, notamment à travers toute action permettant la création, le financement, le développement et la diffusion du dispositif Orchestre à l'École.

Dans le cadre du programme « 1 Artiste 1 Orchestre », l'association orchestre à l'école financera ce projet à hauteur de 600 € et l'association sillé culture, versera une subvention de 1 200 € à la communauté de Communes.

**Plan de financement rembobine**

Contrat Rembobine	3 000 €	Orchestre à l'école	600 €	10%
Technique	2 750 €	Sillé culture	1 200 €	20%
Repas	160 €	Autofinancement	4 110 €	70%
<b>TOTAL</b>	<b>5 910 €</b>		<b>5 910 €</b>	

Après avoir entendu la présentation, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise madame la présidente à signer

- La convention avec l'association Orchestre à l'école
- La convention avec l'association Sillé Culture

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**Objet : Marché assurances 2025**

Les contrats d'assurances arrivent à renouvellement au 31 décembre 2024 et suite à la délibération prise le 15 juillet 2024 une consultation a été réalisée sur les lots suivants

- Lot n°1 : Assurance « Responsabilité Civile Générale » ;
- Lot n°2 : Assurance « Flotte Automobile » ;
- Lot n°3 : Assurance « Protection juridique Générale » ;
- Lot n°4 : Assurance « Protection Juridique Pénale des Agents Territoriaux et des Élus » ;

Pour rappel le lot dommages aux biens a été attribué en décembre 2023.

Les offres suivantes ont été reçues

- Lot n°1 : SMACL
- Lot n°2 : SMACL
- Lot n°3 : CFDP et Aura Courtage
- Lot n°4 : Aucune offre

Le lot N°4 n'ayant reçu aucune offre, une négociation de gré à gré a été réalisé avec l'offre la mieux classé du lot N°3.

Le tableau d'analyse ci-dessous présente les offres

<b>RECAPITULATIF ANALYSE DES OFFRES MARCHÉ D'ASSURANCES - OCT 2024</b>			NOTATION			NOTE GLOBALE	Classement
			Critère 1	Critère 2	Critère 3		
			50 points	10 points	40 points		
			Nature et étendue des garanties - respect du CCTP	Moyens de gestion du contrat et/ou des sinistres	Prix		
	TTC						
<b>LOT 1 - "Responsabilité Civile Générale"</b>	<b>SMACL</b>	4 902,65 €	<b>44</b>	<b>10</b>	<b>40</b>	<b>94</b>	<b>1</b>
						0	
						0	
<b>LOT 2 - ASSURANCE "Flotte Automobile"</b>	<b>SMACL</b>	13 854,83 €	<b>46</b>	<b>10</b>	<b>40</b>	<b>96</b>	<b>1</b>
						0	
						0	
<b>LOT 3 - ASSURANCE "Protection Juridique Générale"</b>	CFDP Assurances	1 190,13 €	46	10	20,10	76,10	2
	<b>Aura Courtage Groupama PJ</b>	<b>597,94 €</b>	<b>44</b>	<b>10</b>	<b>40</b>	<b>94</b>	<b>1</b>
						0	
						0	
<b>LOT 4 - ASSURANCE "Protection Juridique Pénale Agents Elus"</b>						0	
						0	
						0	

Après avoir entendu la présentation, la présidente propose de retenir les prestataires suivants.

- Lot n°1 : SMACL
- Lot n°2 : SMACL
- Lot n°3 : Aura Courtage

Le lot 04 est attribué, au regard de la procédure de gré à gré, auprès de Aura Courtage pour un montant de 100 euros TTC (tarif pour l'année 2025).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide l'attribution des lots de ce marché public d'assurances pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2029.

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**N° 2024217DEL**

**Objet : Marché pour l'acquisition de composteurs collectifs**

Dans le cadre des obligations de la loi AGECE, imposant aux collectivités en charge de la gestion des déchets de fournir une solution aux particuliers pour une gestion différenciée des biodéchets, il est prévu d'installer des composteurs collectifs pour les foyers sans jardin.

L'étude du cabinet AUSTRAL a permis de définir le nombre et la taille des composteurs collectifs à installer sur le territoire : 37 « grands sites » et « 13 petits sites » ont été prévus.

Le montant global comprenant les composteurs, les bio-seaux, les grilles anti-rongeurs a été estimé à 39 000 € HT.

Les opérations d'installation sont estimées à 28 000 € HT.

L'opération, étalée sur 3 ans, fait l'objet d'une subvention par le fonds vert à hauteur de 36 % des dépenses (comprenant également des outils de communication et sensibilisation qui feront l'objet d'une commande séparée)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de lancer un marché pour la fourniture et l'installation de composteurs collectifs pour répondre aux obligations réglementaires de gestion des biodéchets.

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**N° 2024218DEL**

**Objet : Marché pour l'acquisition de bacs roulants**

Dans le cadre de la réduction de fréquence de la collecte des ordures ménagères et le passage en porte à porte de la collecte sélective, il est prévu l'acquisition de bacs roulants pour certains professionnels et services communaux. Les modèles varient de 120 litres à 770 litres)

Vu le nombre limité d'unités (100 conteneurs OMR et 100 conteneurs Collecte sélective) et le peu fournisseurs sur le marché, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de passer par le site de l'UGAP pour gagner du temps sur une procédure de marché.

Le montant global est estimé entre 10 000 et 14 000 € HT (nombre de bacs à commander en cours de finalisation).

23 000 € sont prévus au budget

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**N° 2024219DEL**

**Objet : Marché pour le rachat de métaux ferreux et non-ferreux en déchèteries**

Les contrats de reprise des métaux ferreux et non ferreux récupérés sur les déchèteries de Conlie et Sillé-le-Guillaume prennent fin au 31 décembre 2024. Il convient donc de signer un nouveau contrat de reprise pour le rachat de ces matériaux.

Après consultation, il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise Passenaud Recyclage dont les conditions financières sont les suivantes : prix de reprise de 175 €/HT/Tonne variant mensuellement selon l'indexation Usine Nouvelle Q0619 avec un prix plancher de 130 €/HT/Tonne. La proposition commerciale comprend la mise à disposition de 3 bennes de 30 m3 et les rotations. La durée du contrat est de 36 mois renouvelable deux fois 12 mois.

Vu, la proposition de reprise de l'entreprise Passenaud Recyclage

Considérant, la nécessité d'un contrat de reprise des métaux ferreux et non-ferreux afin d'assurer l'évacuation et le recyclage de ces matériaux

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la présidente à signer le contrat de reprise avec l'entreprise Passenaud Recyclage ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**N° 2024220DEL**

**Objet : Règlement des aides à l'installation de professionnels de santé**

**Avant 2024**, les aides à l'installation dans le cadre de la convention tripartite avec le Département 72 étaient les suivantes : la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé pouvait attribuer une aide pour certains professionnels de santé sur son territoire pour une primo installation. Cette aide était corrélée à une aide départementale dans une convention tripartite. Le montant de l'aide départementale était égal à l'aide versée par la collectivité dans la limite de 7 500€ soit une aide globale de 15 000 euros pour une première installation. La 4CPS a pu convenir d'aides à l'installation pour les professionnels qui s'installaient à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sillé-le-Guillaume.

**Aujourd'hui**, le département de la Sarthe a son propre règlement d'aide à la première installation de 7 500 € versée pour les primo-installations des médecins généralistes, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeute, pédopsychiatre, psychiatre, gynécologue, pédiatre, sage-femme en contrepartie d'un engagement d'installation de 5 ans minimum en Sarthe en ambulatoire (hors secteur hospitalier) à hauteur de 3 jours/semaine minimum. L'aide départementale de 7 500 € est versée sans condition pour le territoire d'installation. Ainsi tout professionnel de santé tel que cité ci-dessus peut prétendre au versement de l'aide sur présentation des justificatifs.

**Les possibilités d'aides à l'installation par la 4CPS aujourd'hui.**

L'accès aux soins n'est pas une compétence obligatoire du bloc communal mais la plupart des collectivités s'engagent en faveur de l'offre de soins de proximité en activant des aides locales. Cette possibilité est légitimée par l'Article L1511-08 du code général des collectivités territoriales :

- « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones définies en application du 1° de l'article L1434-4 du code de la santé publique ».

Département, Intercommunalités et Communes peuvent donc chacune verser des aides complémentaires : Les aides prévues au premier alinéa du I de l'article L. 1511-8 peuvent consister dans :

- 1° La prise en charge, en tout ou en partie, des frais d'investissement ou de fonctionnement liés à l'activité de soins
- 2° La mise à disposition de locaux destinés à cette activité
- 3° La mise à disposition d'un logement ;
- 4° Le versement d'une prime d'installation ;
- 5° Le versement, aux professionnels exerçant à titre libéral, d'une prime d'exercice forfaitaire.

**Pour encadrer les aides versées par la 4CPS pour l'installation d'un professionnel de santé, il convient d'élaborer un règlement d'attribution des aides :**

La 4CPS doit :

- Arrêter la politique d'aide à l'installation pour le territoire
- Définir les conditions de cette aide si elle est favorable : pour quels professionnels, dans quel périmètre et selon quel modèle de règlement.

La commission aménagement et santé, élargie aux maires de la 4CPS a travaillé à définir la politique d'aide pour le territoire et à l'élaboration d'un règlement.

Vu la proposition de règlement émanant de la commission aménagement et santé élargie aux 24 maires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement annexé ci-joint.

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**N° 2024221DEL**

**Objet : Projet club inclusif para sport**

**Le Contexte du projet « Club Inclusif® » en Sarthe**

En Octobre 2024, la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé a été sollicitée par l'Agence Régionale de Santé et le Comité Paralympique et Sportif Français pour devenir territoire pilote « Club Inclusif® » en Sarthe.

Club Inclusif® est un programme créé pour permettre à tous les clubs sportifs volontaires d'un territoire, d'accueillir des personnes en situation de handicap ou d'aller plus loin dans les possibilités d'accueil.

D'ici la saison sportive 2024-2025, l'objectif est d'accompagner et de sensibiliser 3 000 nouveaux clubs à travers ce projet inédit qui va constituer un héritage des Jeux Paralympiques de Paris 2024.

Ce programme s'adresse aux dirigeants et encadrants des clubs sportifs primo-accueillants et permet un accompagnement de 6 mois pour construire un projet d'accueil et créer un réseau de club para-accueillant sur le territoire de la 4CPS.

#### **Les Chiffres :**

- En Pays de la Loire, on considère que plus de 500 000 personnes sont en situation de handicap quel qu'il soit : sensoriel, moteur, psychique, cognitif, maladies invalidantes. [Région Pays de la Loire]
- En France, seulement 1.4% de clubs sportifs se disent en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap. [Club Inclusif®]

#### **Une session « Club Inclusif® » pour le territoire c'est :**

- 1 programme clé en main ;
- 12 nouveaux clubs en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap ;
- 6 mois d'accompagnement du projet ;
- 2 participants par club minimum (un dirigeant + un encadrant) ;
- 3 jours de formation ;
- 1 projet d'accueil individualisé club.

#### **Les conditions pour la 4CPS :**

- Maxi 12 clubs du territoire formés par session ;
- 1 ou plusieurs sessions possibles ;
- 6 000€ / session à la charge de la collectivité pour soutenir les clubs ;
- Mise à disposition d'une salle pour la formation théorique et d'un gymnase une demi-journée pour la pratique.

#### **Un territoire investi et des associations porteuses :**

- Dans le guide des sports de la 4CPS, 19 associations sur plus de 50 déclarent au moins un pictogramme pour l'accueil des personnes en situation de handicap :



Déficience Visuelle / Handicap Mental / Déficience Auditive / Handicap Moteur

- Le territoire offre aussi la possibilité de parcours PMR avec un circuit labellisé « Tourisme et Handicap ».

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé, cette initiative en étroite collaboration avec l'Agence Régionale de Santé et le Comité Paralympique et Sportif Français est une opportunité de promouvoir le para-sport et de soutenir les clubs de notre territoire vers davantage d'inclusion.

En participant à ce projet, la 4CPS serait la 1ère collectivité Sarthoise à déployer le programme pour les clubs sportifs du territoire intercommunal.

Vu l'avis favorable de la commission solidarité élargie pour s'engager dans ce dispositif ;

Vu l'étude conduite en 2024 sur le développement du tourisme sportif ;

Vu la volonté du conseil communautaire de soutenir la pratique sportive et para sportive à travers l'édition du guide des sports de la 4CPS ;

Vu la construction partenariale du programme entre le Comité Paralympique et Sportif Français, les Fédérations Françaises Handisport et de Sport Adapté ;

Vu les attentes portées dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé ;

Le conseil communautaire, sur la participation au dispositif Club inclusif, décide à l'unanimité, de prendre en charge le coût de 6 000 euros par session au bénéfice des clubs du territoire de la 4CPS et autorise la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**Objet : Demande l'association activité physique adaptée (APA) Maison sport santé du Mans**

**L'Association APA :**

La communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé-le-Guillaume a été sollicitée le 2 septembre par l'Association APA, basée au centre de rééducation de l'Arche à Saint-Saturnin, pour développer une antenne sur notre territoire.

L'association APA propose un accompagnement personnalisé aux besoins de chacun et notamment des personnes atteintes de handicap et de maladie chronique. L'association est labellisée Maison Sports Santé et propose des séances diversifiées, sportive, de bien-être, en atelier collectif, en famille encadrées par des professionnels APA.

L'association compte plus de 200 adhérents aujourd'hui, venant de tout le département. La majorité des séances se déroulent au centre de l'Arche au Mans mais la structure déploie des antennes, par exemple à Montfort le Gesnois, Yvré l'évêque, Alençon.

**Quelques éléments de définition :**

La différence entre « sport santé » et « activité physique adaptée » (APA) repose principalement sur leurs objectifs, leur public cible et leur encadrement :

- **Sport santé**

Le concept de sport santé désigne une pratique d'activité physique ou sportive régulière et modérée visant à maintenir ou à améliorer la santé globale. Ce terme s'adresse principalement aux personnes sans pathologies spécifiques, mais qui souhaitent profiter des bienfaits de l'exercice pour prévenir des maladies chroniques ou maintenir leur forme physique. Le sport santé peut inclure des activités variées comme la marche, le jogging, la natation ou le vélo, et il est souvent recommandé dans le cadre de la prévention santé.

- **Activité physique adaptée (APA)**

L'activité physique adaptée est destinée aux personnes ayant des besoins spécifiques, notamment celles souffrant de pathologies chroniques (comme le diabète, les maladies cardiovasculaires) ou de handicaps physiques ou mentaux. L'APA consiste en des exercices physiques adaptés à chaque individu, en tenant compte de ses capacités et de ses besoins. Elle est encadrée par des professionnels formés en APA, qui ajustent les activités pour que les participants puissent bouger en toute sécurité et tirer des bénéfices pour leur santé et leur bien-être.

**En résumé :**

Sport santé : pour maintenir ou améliorer la santé des personnes sans conditions médicales particulières.

Activité physique adaptée (APA) : pour répondre aux besoins des personnes avec des limitations ou des pathologies spécifiques, grâce à des exercices ajustés.

**Comment fonctionne l'APA ?**

La prescription médicale écrite d'APA est précédée d'une évaluation médicale minimale et si nécessaire d'une consultation médicale. Le médecin va ensuite orienter le patient vers les professionnels ayant les compétences, les ressources locales et le savoir-faire nécessaires pour la dispensation de l'APA. (AMELI.FR) L'APA ne bénéficie pas d'un remboursement par l'Assurance Maladie. Des financements peuvent être proposés par certaines agences régionales de santé, collectivités locales ou encore organismes complémentaires pour diminuer le reste à charge des assurés.

**Quel environnement local ?**

11 structures publiques, associatives à but non lucratif ou privées à but lucratif sont labellisées « Maison Sport Santé » en Sarthe. Les Maisons Sport-Santé (MSS) ont pour but d'accompagner et conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge. Elles orientent vers l'offre la plus adaptée au profil de l'individu et en fonction des recommandations du médecin lorsqu'il y a une prescription.

En Sarthe, les Maisons Sports Santé sont principalement situées dans le bassin du Mans.

## En Sarthe :

Maison Sport Santé LBN : Brûlon, Noyen (06 46 71 60 92)

Association APA 72 : Le Mans, Saint Saturnin (06 31 04 59 75)

CAPASS : Le Mans – Sud-Ouest (07 67 68 65 20)

SATIM APA : Le Mans – centre (02 43 28 77 88)

Phoenix Santé : Le Mans-Ouest (02 43 57 04 34)

LMA'Santé : Le Mans-Sud. (06 35 77 07 18)

SAMOURAÏ 2000 : Le Mans – Nord-ouest (02 43 28 84 03)

Maison Sport Santé Jeunesse sportive d'Allonnes : Allonnes (07 68 96 39 72)

Maison Sport-Santé Marollaise EPGV : Marolles les Braults (07 62 69 01 32)

Activités Physiques Prévention et Santé – APPS 72 : Montval sur Loir (06 98 26 64 20)

SASSA Sablé Sport-Santé: Sablé -sur-Sarthe (06 26 63 06 05)

<https://onyva-paysdelaloire.fr/le-dispositif/>

Sur le territoire de la 4CPS il existe une offre diversifiée d'activités « sport-santé » portée par les associations, comme l'association Retraite Sportive du Pays Silléen, le Judo Club de la Champagne Conlinoise ou le Club Olympique Rouézien.

L'élaboration du diagnostic santé permettra d'aller plus loin sur la visibilité de l'offre actuelle en para-sport, APA, sport santé.

### **La demande de l'association à la 4CPS :**

L'association soumet la proposition à la 4CPS d'une convention permettant grâce à la mise à disposition d'un local et le versement d'une subvention de formaliser une offre APA sur notre territoire.

### **Les besoins de l'Association sont les suivants :**

#### - La mise à disposition d'un espace d'accueil :

- 60m<sup>2</sup> environ ;
- avec accès PMR ;
- libre un jour toutes les semaines (dans un premier temps 16h30-18h30 puis en fonction de la demande jusqu'à 8h30-20h30) ;
- avec sanitaires et sans nécessairement de vestiaires et douches ;
- avec des places de parking proches (6/7 places) ;
- sans besoin d'équipements ou matériels (l'association vient chaque semaine avec un camion équipé de matériel adapté d'une valeur supérieure à 3 000€) ;
- bénéficiant d'une fenêtre et de chauffage pour plus de confort.

#### - Un accompagnement de la collectivité :

- Pris en charge financière : 1€/km aller-retour effectué = environ 45€/semaine pour un jour par semaine (soit 1890 € pour 42 semaines) ;
- Cette subvention permettra de soutenir le temps de route du professionnel, les frais de route et d'entretien du véhicule, matériel... ;
- Cette subvention permettra de ne pas augmenter la cotisation des personnes prises en charge (même tarif au Mans et alentours).

Dans ces conditions, l'association s'engage à proposer des séances adaptées chaque semaine (sauf jours fériés, vacances estivales et de fin d'année), en mettant à disposition un enseignant APA-Santé pour des groupes de 5-6 adhérents maximum par créneau.

### **Pour la 4CPS :**

Cette proposition de l'association APA visant à développer son offre sur notre territoire contribue à incarner l'ambition portée par le Contrat Local de Santé de la 4CPS d'améliorer et de préserver la santé des habitants. Ce projet incarne également la volonté de promouvoir l'activité physique et sportive quel que soit son âge et sa condition et de permettre de limiter les freins liés à la mobilité.

Considérant l'intérêt de développer un nouveau service sur notre territoire, complémentaire aux actions favorables à la santé conduites par la 4CPS.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le projet de développement d'une antenne APA sur notre territoire ;
- Décide de rechercher les locaux disponibles répondant aux besoins de l'association ;
- Prend en charge la participation financière de 1 890 euros / an dans le budget principal de la 4CPS ;
- Autorise la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024

**N° 2024223DEL**

**Objet : Décision modificative N° 01 au Budget Primitif exercice 2024 du Budget ZA de Conlie**

Suite à la signature de la convention investissements durables avec le département de la Sarthe il convient de modifier le budget primitif

Le chapitre 74 est abondé de 139 676 €.

Après avoir entendu la présentation et la modification à apporter au Budget Primitif exercice 2024 du Budget ZA de Conlie, Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la modification N° 1 au budget primitif exercice 2024 du Budget ZA de Conlie présenté comme suit :

**Fonctionnement**

**Recettes :**

Chapitre 74 compte 7473 : 139 676 €

Chapitre 042 compte 7133 : - 139 676 €

**Investissement**

**Dépenses**

Chapitre 042 compte 3355 : -139 676 €

**Recettes :**

Chapitre 16 compte 16876 : - 139 676 €

Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024

**N° 2024224DEL**

**Objet : Décision modificative N° 02 au Budget Primitif exercice 2024 du Budget Sillé plage**

Vu la consultation lancée dans le cadre des travaux pour la rénovation des allées au lac de Sillé-le-Guillaume, Vu le rapport d'analyse des offres, Vu la subvention DETR accordée au titre de l'année 2024 pour ce projet il convient de modifier le budget primitif

Le chapitre 23 en dépenses doit être abondé de 157 992€

Le chapitre 13 en recettes doit être abaissé de 63 432€

Après avoir entendu la présentation et la modification à apporter au Budget Primitif exercice 2024 du Budget Sillé plage, Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la modification N° 2 au budget primitif exercice 2024 du Budget sillé plage présenté comme suit :

**Fonctionnement**

**Recettes :**

Chapitre 75 compte 75822 : 221 424 €

**Dépenses :**

Chapitre 023 : 221 424 €

**Investissement**

**Dépenses**

Chapitre 23 compte 2314 : 157 992 €

**Recettes :**

Chapitre 13 compte 13413 : - 63 432 €

Chapitre 021 : 221 424 €

Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024

**N° 2024225DEL**

**Objet : Décision modificative N° 02 au Budget Primitif exercice 2024 du Budget général**

Suite à la modification du budget primitif de la ZA de Conlie et à la modification du budget primitif sillé plage, il convient d'ajuster les écritures du budget général

Après avoir entendu la présentation et la modification à apporter au Budget Primitif exercice 2024 du Budget général, Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la modification N° 2 au budget primitif exercice 2024 du Budget général présenté comme suit :

#### **Investissement**

##### **Dépenses :**

Chapitre 27 compte 27638 : - 139 676€

##### **Recettes :**

Chapitre 021 : - 139 676€

#### **Fonctionnement**

##### **Dépenses :**

Chapitre 023 : -139676 €

Chapitre 65 compte 65821 : 221 424€

Chapitre 11 compte 615231 : - 81 748€

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**N° 2024226DEL**

#### **Objet : Priorisation des projets DETR 2025 pour la 4CPS**

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local et / ou Fonds Verts, pour l'année 2025 les projets inscrits au CRTE de la 4CPS et susceptibles d'être éligibles sont :

- Construction d'un DOJO à Domfront en Champagne : Des questions au regard du cout total du projet et de la superficie des tatamis ont été posées par Monsieur FOUCHARD et Monsieur LEVEL. Monsieur Bomblet a précisé que la commission était en attente du travail avec CENOVIA (Il s'agit de diminuer le cout du projet par le rachat d'énergie solaire sur la toiture en panneau photovoltaïque). Il a par ailleurs été précisé que le projet était soutenu par le comité national de JUDO au vu du nombre croissant de licenciés (302 licenciés en 2024).
- Opération de requalification de la Zone d'activités économiques à Sillé le Guillaume : L'opération de requalification de zone a été réexpliquée. L'ingénierie portée à ce projet avec le Pays du Mans dans le cadre d'Expé Urba santé commence seulement, et ce jusqu'à avril ou mai 2025. Dans ce cadre, il est certain que la communauté de communes ne connaîtra pas le montant des éventuels travaux à programmer pour la demande de subvention DETR 2025

Le conseil communautaire décide de définir l'ordre de priorité suivant :

1 – Construction d'un DOJO à Domfront en Champagne

2 – Opération de requalification de la Zone d'activités économiques à Sillé le Guillaume

Pour chacun de ces projets, le conseil communautaire :

- autorise Madame la Présidente à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique ou Fonds verts pour l'année 2025
- atteste de l'inscription des projets au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Votants : 30

Ont voté Pour : 24

Ont voté Contre : 6

Se sont abstenus : 0

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**N° 2024227DEL**

#### **Objet : Validation des projets inscrits au CRTE 2025 pour le territoire de la 4CPS**

Suite aux réunions du COTECH et du COPIL, le conseil communautaire valide la grille des projets communaux et intercommunaux suivants, à inscrire dans le CRTE avec l'Etat pour l'année 2025 :

**PROJETS CRTE 2025 SUR LE TERRITOIRE DE LA 4CPS**

COLLECTIVITE	ordre de priorité de la commune	Projet	Orientation	Axe
1 Bernay Neuvy en Champagne	1	Préservation et mise en valeur d'une zone humide, écosystème aquatique protégé	1 Assurer la transition écologique	4 Maintenir les zones humides
	2	Etude architecturale sur l'église Saint Laurent	2 Conserver le cadre de vie et l'authenticité de notre territoire rural	3 Recenser et visibiliser le patrimoine bâti présent sur le territoire
2 Conlie	1	Extension de la maison médicale à Conlie	5 Permettre un meilleur accès aux services publics et services à la population	4 Maintenir/développer l'offre de soins
	2	Rénovation énergétique du centre social	1 Assurer la transition écologique	2 Encourager la rénovation énergétique des bâtiments (publics et surtout privés)
	3	Enfouissement des réseaux et aménagement de la rue de Neuvy	4 Redynamiser les centres bourgs	11 Poursuivre l'enfouissement des réseaux
	4	Installation d'une station Mouv'nGo (autopartage)	6 Développer la mobilité durable	
3 Crissé	1			
4 Cures	1	Projet Ecole – Mairie – Restaurant scolaire	1 Assurer la transition écologique	2 Encourager la rénovation énergétique des bâtiments (publics et surtout privés)
5 Degré	1	sécurisation du centre-bourg	4 Redynamiser les centres bourgs	5 Sécuriser les centres-bourgs, favoriser les zones piétonnes
	2	Transition énergétique de l'école pour réduire les consommations électriques	1 Assurer la transition écologique	2 Encourager la rénovation énergétique des bâtiments (publics et surtout privés)
6 Domfront en Champagne	1	Rénovation éclairage public (passage en Led)	1 Assurer la transition écologique	2 Encourager la rénovation énergétique des bâtiments (publics et surtout privés)
	2	Création d'un atelier technique	5 Permettre un meilleur accès aux services publics et services à la population	5 Maintenir le maillage de services publics sur le territoire
	3	Etude église	2 Conserver le cadre de vie et l'authenticité de notre territoire rural	3 Recenser et visibiliser le patrimoine bâti présent sur le territoire
7 La Chapelle Saint Fray	1	Création d'un terrain multisport	5 Permettre un meilleur accès aux services publics et services à la population	1 Mettre à niveau l'offre des équipements sportifs et culturels
8 La Quinte	1	Réhabilitation et rénovation énergétique de la salle polyvalente et cantine scolaire (y compris mise en accessibilité PMR)	1 Assurer la transition écologique	2 Encourager la rénovation énergétique des bâtiments (publics et surtout privés)
	2	Rénovation éclairage public (passage en Led)	1 Assurer la transition écologique	2 Encourager la rénovation énergétique des bâtiments (publics et surtout privés)
9 Lavardin	1	sécurisation rue de La Quinte	4 Redynamiser les centres bourgs	5 Sécuriser les centres-bourgs, favoriser les zones piétonnes
	2	Rénovation éclairage public rue de La Quinte	1 Assurer la transition écologique	2 Encourager la rénovation énergétique des bâtiments (publics et surtout privés)
10 Le Grez	1	travaux sur l'église	2 Conserver le cadre de vie et l'authenticité de notre territoire rural	3 Recenser et visibiliser le patrimoine bâti présent sur le territoire
11 Mézières sous lavardin	1	Restauration d'une grange communale	2 Conserver le cadre de vie et l'authenticité de notre territoire rural	3 Recenser et visibiliser le patrimoine bâti présent sur le territoire
12 Mont Saint Jean	1			
13 Neuvillalais	1	Réhabilitation de l'école maternelle Maurice Carême	1 Assurer la transition écologique	2 Encourager la rénovation énergétique des bâtiments (publics et surtout privés)
	2	installation d'une station Mouv'nGo (autopartage)	6 Développer la mobilité durable	
14 Neuville en Charrie	1	Restauration de l'Eglise sainte GEMME	1 Assurer la transition écologique	2 Encourager la rénovation énergétique des bâtiments (publics et surtout privés)
15 Parennes	1			
16 Pezé le Robert	1			
17 Rouessé Vassé	1	installation d'une station Mouv'nGo (autopartage)	6 Développer la mobilité durable	
18 Rouez	1	création d'une voie piétonne pour relier le hameau de la gauguenière aux services publics (commerces, école, infrastructures sportives et culturelles, mairie)	5 Permettre un meilleur accès aux services publics et services à la population	2 Faciliter la mobilité et l'accessibilité aux services
	2	installation d'une station Mouv'nGo (autopartage)	6 Développer la mobilité durable	
19 Ruillé en Champagne	1	Agrandissement de l'ancienne classe afin de mettre en place un local d'accueil intergénérationnel	5 Permettre un meilleur accès aux services publics et services à la population	8 Développer l'offre de garde petite enfance
20 Sainte Sabine sur Longève	1	Réfection de l'éclairage public	1 Assurer la transition écologique	2 Encourager la rénovation énergétique des bâtiments (publics et surtout privés)
21 Saint Rémy de Sillé	1	Création d'un parking végétalisé à l'entrée du bourg pour les usagers du cimetière	1 Assurer la transition écologique	1 Valoriser les déchets produits sur le territoire
	2	Création de logements et salle intergénérationnelle	2 Conserver le cadre de vie et l'authenticité de notre territoire rural	2 Faire émerger une identité territoriale de la 4CPS / Développer un sentiment d'appartenance au territoire
22 Saint Symphorien	1	Enfouissement du réseau électrique et installation candélabres	4 Redynamiser les centres bourgs	11 Poursuivre l'enfouissement des réseaux
	2	Rénovation local commercial en local adapté et modernisé	4 Redynamiser les centres bourgs	1 Préserver les commerces existants
	3	Rénovation d'un logement appartenant à la commune	4 Redynamiser les centres bourgs	2 Adaptation de l'offre de logements à la population : personnes âgées, jeunes actifs (apprentis...), logements d'urgence
	4	Création d'un sentier de randonnée	2 Conserver le cadre de vie et l'authenticité de notre territoire rural	8 Continuer à entretenir les sentiers de randonnée
23 Sillé le Guillaume (PVD)	1	Liaison centre ville - Cité scolaire	6 Développer la mobilité durable	5 Sécurisation des infrastructures, élimination des zones accidentogènes, zones piétonnes...
	1	Liaison centre ville - route du Mans	6 Développer la mobilité durable	5 Sécurisation des infrastructures, élimination des zones accidentogènes, zones piétonnes...
	1	Liaison centre ville - zone d'activités	6 Développer la mobilité durable	5 Sécurisation des infrastructures, élimination des zones accidentogènes, zones piétonnes...
	1	Zone 30	6 Développer la mobilité durable	5 Sécurisation des infrastructures, élimination des zones accidentogènes, zones piétonnes...
	2	Château aménagement du logis	2 Conserver le cadre de vie et l'authenticité de notre territoire rural	3 Recenser et visibiliser le patrimoine bâti présent sur le territoire
24 Tennie	3	mise en place de vidéo surveillance	4 Redynamiser les centres bourgs	5 Sécuriser les centres-bourgs, favoriser les zones piétonnes
	1	Refection de la rue principale du centre bourg / revêtement avec enrobé	4 Redynamiser les centres bourgs	5 Sécuriser les centres-bourgs, favoriser les zones piétonnes
25 4CPS	2	réfection de la toiture de la Maire (hors panneaux photovoltaïques)	1 Assurer la transition écologique	2 Encourager la rénovation énergétique des bâtiments (publics et surtout privés)
	1	Construction d'un DOJO à Domfront en Champagne	5 Permettre un meilleur accès aux services publics et services à la population	1 Mettre à niveau l'offre de équipements sportifs et culturels
	2	Opération de requalification de la ZA à Sillé le Guillaume (urbanisme favorable à la santé, mobilité durable)	3 Favoriser le développement économique du territoire	5 Créer une identité économique du territoire

Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024

**Objet : Convention avec le collège privé Saint Cœur de Marie pour les interventions de la maison de la musique de la 4CPS**

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité la Présidente à signer la convention de partenariat avec le collège Saint Cœur de Marie pour les interventions des enseignants de la Maison de la musique de la 4CPS.

Votants : 29 (Monsieur Mikaël JUPIN est sorti de la salle)

Ont voté Pour : 29

Ont voté Contre : 0

Se sont abstenus : 0

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

**Objet : Contrat de reprise des papiers, usuellement nommés « Gros de Magasin » (sorte 1.02)**

Le contrat de reprise des papiers, usuellement nommés « Gros de Magasin » (sorte 1.02), récupérés dans le cadre de la collecte sélective prendra fin au 31/12/2024. Dans ce cadre, il convient de signer un nouveau contrat de reprise pour le rachat de ces matériaux.

Il est proposé de retenir la proposition de l'entreprise Valorpole72. La reprise s'effectue selon le cours mensuel des matériaux. La durée de contrat est de 3 ans renouvelable deux fois 1 an.

Vu, la proposition de reprise de l'entreprise Valorpole72

Considérant, la nécessité d'un contrat de reprise des papiers, usuellement nommés « Gros de Magasin » afin d'assurer le recyclage de ces matériaux et de percevoir les soutiens financiers de l'éco-organisme en charge de l'organisation de la filière : CITEO

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise la présidente à signer le contrat de reprise avec l'entreprise Valorpole72 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Transmis au contrôle de légalité le 02.12.2024*

---

Dél. N°2024208DEL	Dél. N°2024214DEL	Dél. N°2024220DEL
Dél. N°2024209DEL	Dél. N°2024215DEL	Dél. N°2024221DEL
Dél. N°2024210DEL	Dél. N°2024216DEL	Dél. N°2024222DEL
Dél. N°2024211DEL	Dél. N°202217DEL	Dél. N°2024223DEL
Dél. N°2024212DEL	Dél. N°2024218DEL	Dél. N°2024224DEL
Dél. N°2024213DEL	Dél. N°2024219DEL	Dél. N°2024225DEL
Dél. N°2024226DEL	Dél. N°2024227DEL	Dél. N°2024228DEL
Dél. N°2024229DEL		

---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Valérie RADOU, Présidente, lève la séance à 19 heures 20.

Vu pour être affiché le 03 décembre 2024 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

La Présidente

Mme Valérie RADOU

